

BARÈME D'HONORAIRES 2023

(Immobilier d'habitation)

GESTION LOCATIVE

Honoraires TTC

6,00 % HT (7,2 % TTC) des sommes encaissées mensuellement

(Prestations d'aide à la déclaration des revenus fonciers et de transmission des documents du syndic incluses)

Vacation horaire : 80 € HT (96 € TTC)

LOCATION

Type de prestations	Honoraires TTC	Modalités
Visites, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	10 € TTC / m2 habitable	À la charge du Preneur / du Bailleur
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € TTC / m2 habitable	À la charge du Preneur / du Bailleur

Honoraires de location réduits et plafonnés à 390 € pour tous nos mandats de gestion locative.